



GRAND TRAIL DU LAC

Règlement : 8^{ème} Edition 2021

Date du règlement: 01 janvier 2021, V1

8eme EDITION GRAND TRAIL DU LAC 75km et 34KM en solo et relais

Date de l'épreuve : 17 octobre 2021 au Bourget du lac. (73)

REGLEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve est ouverte aux athlètes nés en 2001 et avant. Pour les inscriptions, application de l'article 6 de la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage. Art6 - La participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive et de l'athlétisme en compétition ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an. (licence triathlon et athlétisme)

RESPONSABILITE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

DROIT A L'IMAGE

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion du grand trail du lac du Bourget

DATE ET HEURE DES COURSES – départ en vague possible pour cause sanitaire

Toutes les épreuves ont lieu le dimanche 17 octobre 2021.

Le départ du 75km a lieu à l'espace le Traverse au Bourget du lac à 05h00

Le départ du 34km a lieu à Chanaz, au centre du village à 10h00

L'arrivée a lieu à l'espace le Traverse au Bourget du lac de 12h00 à 20h00

FRAIS D'INSCRIPTIONS

Epreuve	Tarif € avant le 01 octobre	Tarif € /par pers à partir du 01 octobre
75km SOLO	77€	85€
75km Relais 4	25€ pers/100€ équipe	30€ pers/120€ équipe
34km SOLO	35€ pers	40€ pers



GRAND TRAIL DU LAC

REMBOURSEMENT

Avant le 02 octobre :

Si vous ne pouvez pas participer à l'épreuve pour des raisons médicales vous pourrez vous faire rembourser vos frais d'inscription intégralement, sur présentation d'un certificat médical. Dans le cas contraire aucun remboursement ne sera effectué mais votre participation pourra être reportée sur l'année suivante moyennant 10€ de frais de dossier.

Après le 02 octobre : Aucun remboursement ni report ne sera effectué.

En cas d'annulation de l'épreuve du fait de cas de force majeure et ou de pandémie, le remboursement sera calculé au meilleurs frais pour le coureur concernant ses droits d'adhésion afin de couvrir les frais déjà engagé par la course à la date d'annulation. Les options seront remboursées à 100%.

SECURITE

La sécurité sur le parcours est assurée par des signaleurs bénévoles.

Le service médical et de secours est assuré par la Protection Civile + médecin. Association agréée. **MATERIEL OBLIGATOIRE :** Réserve d'eau, sifflet, couverture de survie, coupe-vent, téléphone portable.(cf rubrique materiel obligatoire)

INSCRIPTION

Uniquement en ligne sur le site www.grandtraildulac.com

RETRAIT DES DOSSARDS

Permanence en magasin partenaire RUNALP à Voglans.

- le 16 octobre de 14h à 18h00 (toutes courses confondues)

ACCOMPAGNATEURS

Pour des raisons de sécurité et d'égalité de tous devant la compétition, tout véhicule à moteur, bicyclette ou roller sont strictement interdits. Tout coureur gênant la compétition pourra être disqualifié.

RAVITAILLEMENT

Semi autonomie. Voir rubrique ravitaillement du site.